



Rapport de la Commission financière au Conseil général concernant le budget 2021 et le plan financier et des tâches 2022-2024

(Du 17 décembre 2020)

Séance du 3 décembre 2020

Présents :

11 commissaires : Mmes S. Favre-Bulle et C. Schaffner, MM. N. Aubert, M. Berly, V. Bologna, S. Reichen, J.-M. Rotzer (suppléant), Ph. Rouault, R. Vermot, A. Von Allmen et M. Zurbuchen.

Excusés :

4 commissaires : Mme L. Eichenberger, MM. R. Gigon (suppléant) G. Santschi (suppléant) et V. Von Allmen (suppléant)

2 conseillers communaux : MM. C. Dubois, D. de la Reussille.
M. Y.-A. Gerber, chef du service des finances.
M. M. León, chef du service des ressources humaines
M. E. Turkanovic, secrétaire.

La séance est levée à 21h56

Présidente : Mme C. Schaffner

Vice-président : M. M. Berly

Rapporteur : M. R. Vermot

Abréviation :

CC : Conseil communal

CG : Conseil général

Q : Question

R : Réponse

RE : Remarque

EPT : Equivalent plein temps

LB : Les Brenets

LL : Le Locle

Présentation et accueil

Le chef du dicastère des finances M. Dubois souhaite la bienvenue à tous pour cette première séance de commission financière de la nouvelle commune fusionnée. Il explique le déroulement de la soirée soit dans un premier temps, une présentation PowerPoint des principaux points du

budget 2021 et de la PFT 2022-2024 puis suivront les questions relatives aux ressources humaines notamment en présence du chef du service des ressources humaines, M. León. Enfin, nous traiterons les dicastères de M. de la Reussille et celui de M. Dubois.

En préambule, M. Dubois explique le déroulement particulier de l'élaboration du budget des communes fusionnées. La première phase a consisté à élaborer le budget de la commune du Locle puis dans un second temps d'intégrer celui des Brenets pour au final présenter celui-ci aux deux autorités communales pour s'assurer de l'intégralité des chiffres.

Il mentionne également les changements de dicastères. Par conséquent, les autorités feront au mieux pour répondre aux questions malgré ces mutations et donc parfois une moins bonne maîtrise des dossiers pour les nouveaux dicastères.

M. Dubois présente les différents collaborateurs de la commune présents durant ces séances de commission financière et explique leurs fonctions.

S'agissant du budget, le but est d'étudier celui-ci avant la fin de l'année afin de le faire adopter par le Conseil général le 27 janvier 2021.

Pour débiter cette séance, il mentionne que le bureau de la commission doit être constitué. Pour cela, il rappelle l'historique des rotations des quatre dernières années ainsi que les droits de chaque partie à la suite des élections et cède la parole aux membres de la commission.

Après discussion entre les membres de la commission, le bureau est constitué. La présidente sera Mme C. Schaffner, le vice-président M. M. Berly et le rapporteur M. R. Vermot.

Introduction générale et présentation :

Cette présentation est divisée en deux parties :

1. Le budget 2021 ;
2. Le plan financier et des tâches 2022-2024.

L'excédent de charges est de Fr. 3'956'801.-, ce résultat tient compte d'un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de Fr. 3.9 millions, par conséquent, le déficit réel est de Fr. 7.8 millions de francs.

Dans le détail, l'évolution des charges est maîtrisée mais la chute des recettes, en particulier des recettes fiscales confirme le déficit structurel présent en l'aggravant.

Contexte de l'élaboration du budget 2021 :

1. Fusion de deux budgets, Le Locle et Les Brenets, uniformisation des pratiques et tarifications ;
2. Déficit structurel présent et constant jusqu'en 2024 au minimum ;
3. Endettement en augmentation marqué par l'accumulation des déficits et le montant des investissements, notamment la construction de la nouvelle STEP.

Le budget 2021 est un budget de transition, il est certes déficitaire mais conforme au budget prévisionnel de fusion soit Fr. 4.8 millions de déficit prévu par le bureau d'étude.

Le Conseil communal poursuit la limitation de l'endettement en réduisant au maximum les dépenses d'investissements soit :

- Pas de grands projets d'investissements prévus à moyen terme (hormis la nouvelle STEP) ;
- Limitation à un important chantier routier par année (au lieu de deux en moyenne ces dernières années) ;
- Mais investissements dans le domaine touristique intensifiés.

Évolution des charges :

La diminution globale des charges est de Fr. 1'326'000.- par rapport au budget 2020 des deux communes (LL+LB) sans les imputations internes.

Les charges de personnel augmentent de Fr. 1.3 million, les explications sont les suivantes :

- Changement de comptabilisation subvention caisse de pensions enseignants : Fr. +583'200.- ;
- Intégration du personnel de pré et parascolaire des Brenets dans la commune (auparavant financement par la Fondation de l'Enfance des Brenets) : Fr. +544'800.- ;
- Indexation des salaires : Aucune indexation, non application de la déflation de 1.4 point mais reste en réserve pour compenser de futures hausses ;
- Attribution de l'échelon 2021 : Fr. +316'800.- ;
- L'échelon 2020, qui avait été bloqué, est abandonné : confirmation de l'économie de Fr. 295'600.-.

Concernant la comptabilisation de la subvention de la caisse de pensions de l'Etat, celle-ci est maintenant faite sous la rubrique 46. Il ne s'agit donc pas d'une augmentation car la contrepartie est une augmentation des subventions reçues.

Les biens, services et marchandises diminuent de Fr. 37'070.-, l'évolution est maîtrisée et un examen attentif a été fait par le Conseil communal des domaines relevant de sa compétence notamment pour les rubriques « ventouses » ou « coussins » que l'on retrouvait chaque année. Cet examen permet une économie de Fr. 100'000.- tout en adaptant l'écart statistique de Fr. 900'000.- à Fr. 800'000.-.

Les intérêts passifs diminuent également de Fr. 297'764.- malgré la hausse du niveau d'endettement de 10 millions prévue en 2021. En effet, l'explication est que les taux sont toujours très bas pour les renouvellements d'emprunts. A titre d'exemple, nous avons une échéance de 10 millions à un taux de 3.92% alors que ceux négociés actuellement sont nettement plus bas.

Concernant les charges de transfert, celles-ci diminuent de Fr. 1'511'234.-, les principales explications sont la suppression de la charge d'écologie à la suite de la fusion avec les Brenets (Fr. 1.1 million), les diminutions de la facture sociale (Fr. -127'306.-) et de la participation à la péréquation financière intercommunale (Fr. -359'156) reflétant la baisse de nos recettes fiscales ces dernières années.

Évolution des revenus :

La diminution globale est de Fr. 2.2 millions par rapport au budget 2020 (sans tenir compte du prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle et des imputations internes).

Les revenus fiscaux diminuent de Fr. 1.5 million par rapport au budget 2020 ou Fr. 2.6 millions par rapport aux comptes 2019 dont voici le détail ;

Personnes physiques : Fr. -0.8 million

- Poursuite de la réforme fiscale : Fr. -0.5 million avec la baisse du taux de splitting des couples mariés de 55% à 52% ;
- Baisse fiscale de 6 points pour les contribuables brenassiers : Fr. -0.2 million.

Le constat est que nous avons une stagnation, voire une régression de la capacité contributive des citoyens. De plus, l'estimation des recettes fiscales a été faite au plus près de la réalité notamment sans la prise en compte d'un éventuel solde pour l'année 2020 sur 2021.

Personnes morales : Fr. -0.4 million

- Estimation selon les dernières informations disponibles ;
- Effets de l'épidémie Covid-19 difficiles à appréhender au stade actuel.

En 2020, le taux d'imposition sur le bénéfice est passé de 10% à 7.2% (canton et communes). Pour 2021, nous prévoyons une stabilisation globale avec une prise en compte de la dégradation connue à ce jour et une volonté d'avoir une estimation au plus près de la réalité.

Travailleurs frontaliers : Fr. -0.3 million

- Effet prévisible de l'épidémie Covid-19 sur l'emploi des travailleurs frontaliers

Au niveau de la facturation, la diminution est de Fr. 0.5 million, les principales variations sont le produit des observations du BO-COSC de Fr. -0.6 million mais qui n'influence pas le résultat du budget car c'est un service autoporteur. La facturation du pré et parascolaires des Brenets augmente les revenus de Fr. 0.4 millions. De plus, avec la fusion, diverses facturations ont été abandonnées notamment dans le domaine forestier, déchets et SDP (service du domaine public).

Pour les revenus de transfert, nous constatons une diminution de Fr. 0.2 million notamment par le fait de la suppression de la facturation de l'écolage aux Brenets (Fr. -1.1 million) mais compensée globalement par Fr. 935'000.- de la correction comptable de la subvention de la caisse de pensions (Fr. +574'000.-), les hausses des subventions pré et parascolaires (Fr. +156'000.-), des salaires des enseignants (Fr. +106'000.-) et du GSR (Fr. +63'000).

En définitive, sans les corrections liées à la fusion ou comptables, nous n'avons pas d'évolution majeure.

Investissements :

Les investissements bruts pour 2021 se montent à Fr. 12'493'000.- ou Fr. 8'700'400.- nets. Ces montants intègrent une partie de la STEP (Fr. 1.74 million), sans cela, les investissements nets seraient de Fr. 6.9 millions.

Les points importants à retenir sont :

- Le mécanisme du frein à l'endettement est respecté ;
- Rationalisation de la masse des investissements, sans projet de grande ampleur financière ;
- Réalisation d'un seul gros projet de réfection de route (Rue de la Côte en 2021) ;
- Investissements visant à développer le secteur touristique ;
- Répartition territoriale équitable des investissements au budget 2021 : 88.5% au Locle et 11.5% aux Brenets (montants nets en %).

Les principaux crédits d'engagement prévus au budget 2021 sont :

- Construction nouvelle STEP : Fr. 3'000'000.- (déjà voté) ;
- Réfection rue de la Côte, aménagement complet : Fr. 1'150'000.- ;
- Remplacement des filtres à la piscine : Fr. 1'000'000.- (5 millions au total sur 3 ans) ;
- Adaptation chaîne de traitement de l'eau : Fr. 660'000.- (déjà voté) ;
- Développement du réseau d'eau de Beauregard : Fr. 500'000.- ;
- Assainissement de collecteurs : Fr. 400'000.- ;
- Collège Jehan-Droz, remplacement fenêtres (nord) : Fr. 255'000.- ;
- Plan de stationnement : Fr. 250'000.- ;
- Aménagement de la plage et accès à l'Arvoux : Fr. 170'000.- ;
- Aménagement d'un nouveau secteur d'inhumation au Prévoux : Fr. 220'000.- ;
- Mise en séparatif et nouvel éclairage au Casse Culs : Fr. 170'000.- ;
- Réfection route de Balleau : Fr. 150'000.- ;
- Etude stabilisation du centre-ville : Fr. 100'000.- (Fr. 300'000.- au total sur 3 ans).

Plan financier et des tâches 2022-2024 :

Ce plan financier est établi chaque année pour les 3 ans suivant le budget. Il n'est pas l'avenir mais une projection d'une réalité attendue d'ici 2024 sur la base de nos connaissances actuelles.

Cela nous offre une vision à moyen terme afin d'améliorer la seule vision budgétaire à court terme. Le plan comporte en réalité trois volets :

1. L'évolution du compte de résultats ;
2. L'évolution du compte des investissements ;
3. L'évolution du niveau de la fortune et de la dette ;

Vue d'ensemble (CHF)	Budget 2021	PFT 2022	PFT 2023	PFT 2024
Compte de résultats				
Revenus*	- 73 481 921	- 73 950 022	- 75 541 222	- 76 161 683
Prél. réserve pol. conj.	- 3 880 000	- 1 057 000	-	-
+ Charges*	81 318 722	81 739 006	82 113 983	82 531 288
= Résultat total	3 956 801	6 731 984	6 572 761	6 369 605
<i>(-) excédent de revenus / (+) excédent de charges</i>				
Compte des investissements				
Dépenses	12 493 000	18 816 500	23 830 000	20 055 000
+ Recettes	- 3 792 600	- 6 505 000	- 8 991 000	- 6 174 500
= Investissements nets	8 700 400	12 311 500	14 839 000	13 880 500
= Investissements nets sans nouvelle STEP	6 960 400	5 871 500	7 623 000	6 610 500
Fortune et dette				
Fortune nette au 31 décembre	69 121 435	62 389 451	55 816 690	49 447 085
Dette au 31 décembre, sans nouvelle STEP	141 694 180	149 500 779	157 728 858	165 027 694
Dette au 31 décembre, avec nouvelle STEP	147 154 180	161 400 779	176 844 858	191 413 694
*Sans tenir compte des imputations internes				

À la lecture du plan financier, nous pouvons constater que le déficit prévisible sur la période 2022-2024, bien qu'en diminution, est préoccupant. Sous les hypothèses explicitées, il persiste un déficit structurel lié à l'assiette fiscale que l'on peut estimer à environ 5-6 millions de francs.

Le plan financier 2022-2024 est entaché de passablement d'incertitudes, mais il permet de dégager trois aspects :

1. Malgré les mesures prises dans les budgets précédents et la rigueur de la gestion des charges, le déficit s'aggrave en raison de la chute drastique des recettes fiscales des personnes morales depuis 2019. Cela démontre l'extrême volatilité des recettes fiscales des personnes morales rendant la gestion financière difficile. Le montant des recettes fiscales des personnes physiques remplit son rôle de « pilier », mais la dernière réforme fiscale et la situation relativement précaire de nos contribuables ne participent pas à une évolution dynamique de cet impôt.
2. Si la dégradation fiscale est confirmée et qu'aucune autre perspective de croissance de ces recettes n'est prévue, il faudra prendre des mesures pour atteindre un budget équilibré.
3. La stabilité financière doit être recherchée dans les recettes fiscales des personnes physiques. Il est important d'attirer activement de nouveaux contribuables.

M. Dubois termine par une conclusion graphique sur l'évolution relative de charges et revenus de 2016 à 2024.

Pour finir, le défi actuel est évidemment de tendre vers l'équilibre mais le Conseil communal n'a pas toutes les possibilités d'influencer ce résultat notamment au niveau fiscal. En effet, depuis 2016, l'impôt des personnes morales est en diminution de -24.7% ou Fr. 2.8 millions, celui des personnes physiques de -6.2% ou Fr. 1.3 million alors que les charges de biens, services et marchandises sont maîtrisées avec une diminution de -11.5% ou Fr. 1.3 million.

La compensation des charges géo-topographiques est très importante pour la prochaine législature ainsi que le développement de la zone industrielle.

Questions des commissaires sur la présentation :

Q : Un membre souhaite davantage de précisions sur la subvention de la caisse de pensions afin de comprendre le mécanisme.

R : Les salaires sont subventionnés par l'Etat à hauteur de 45% et la charge patronale de la caisse de pensions de 37%. Auparavant, nous comptabilisions cela en diminution des charges alors que dorénavant, celles-ci seront imputées dans un compte de revenu.

Q : En préambule, le commissaire remercie les services communaux pour les travaux effectués durant la fusion. La capacité contributive est meilleure aux Brenets, ne s'explique-t-elle pas par un coefficient d'imposition plus important qu'au Locle ?

R : La capacité contribution est calculée sur la base d'un point par habitant d'impôt et peu importe son coefficient.

Q : Un membre estime que les revenus fiscaux figurant dans le budget sont très optimistes au vu de la situation sanitaire. Comment ont-ils été évalués ?

R : Nous nous basons sur les tableaux de bord de l'Etat. Nous avons eu très peu de demandes d'adaptations des tranches. Par conséquent, nous tenons compte de la dernière situation fiscale sans les surplus des années précédentes. Le secteur principal reste le domaine horloger au Locle. Néanmoins, nous avons également des entreprises du secteur médical. En général, il est très difficile de connaître l'impact économique lié à la pandémie.

Q : Le déficit structurel était auparavant d'environ Fr. 2 millions alors que pour le budget 2021, nous évaluons celui-ci à Fr. 5-6 millions, quelles sont les raisons ?

R : La raison principale est qu'une des entreprises de la place a diminué de plus de Fr. 4 millions sa contribution fiscale.

Q : L'évolution de la dette Fr. +45 millions sur quatre ans et une diminution de Fr. 20 millions de la fortune, c'est très inquiétant car dans 10 ans nous n'aurons plus rien. Notre espoir est une reconnaissance des charges géo-topographiques, à ce sujet que représentent-elles ?

R : L'estimation de la surcharge est de Fr. 3.5 millions, ce chiffre se base sur une étude que nous avons menée à l'interne.

RE : Un membre mentionne que la volonté de rendre la commune plus attractive et d'attirer de nouveaux habitants ne ressort pas clairement à la lecture du budget.

Ressources humaines :

Le chef du service des ressources humaines, M. León, abordera trois sujets soit la fusion avec Les Brenets, l'évolution des EPT (équivalent plein temps) et les charges du personnel.

Concernant la fusion, la nouvelle commune reprendra environ 20 personnes (14.6 EPT) soit l'ensemble du personnel brenassier. Durant cette reprise, plusieurs réflexions ont été menées notamment au service de la voirie et celui des finances afin d'optimiser l'organisation et éventuellement faire des économies.

Il est important de savoir que la convention de fusion garantissait une reprise aux conditions salariales précédentes des Brenets, ce point a été évidemment respecté et les contrats qui seront soumis aux collaborateurs sont à bout touchant.

Concernant l'évolution des EPT et la variation entre les budgets 2020 et 2021, la différence est de 16.8 EPT dont 14.67 EPT concernent la reprise des Brenets. Nous arrivons à la conclusion que l'évolution est très stable.

Dans la présentation de M. Dubois, les principaux points ont été évoqués soit :

- Fr. +316'800.- pour l'attribution de l'échelon 2021 ;
- Indexation des salaires : Aucune indexation, non application de la déflation de 1.4 point mais reste en réserve pour compenser de futures hausses représentant un montant de Fr. 312'000.-. A ce sujet, il faut mentionner qu'en cas d'application de la déflation et attribution de l'échelon, plus de 55% du personnel aurait une diminution salariale ;
- Concernant les allocations complémentaires enfants, la commune est plus généreuse comparée aux autres collectivités et le Conseil communal a décidé de maintenir celles-ci.

Questions des commissaires sur les ressources humaines :

Q : Un membre de la commission constate une diminution de 2.5 EPT au service de la voirie, il souhaite savoir pourquoi et a-t-on la garantie qu'avec cette diminution, la charge de travail sera effectuée ?

R : Lors de la reprise et durant le processus de fusion, le responsable de la voirie des Brenets prendra sa retraite au 31.12.2020 et son poste ne sera pas remplacé car l'organisation du service le permettra. De plus, durant l'élaboration du budget 2020, une erreur avait été commise en prévoyant un EPT supplémentaire à la voirie.

RE : Le chef de dicastère, M. de la Reussille, mentionne également que le but avec les départs est de se réorganiser. Il informe également les membres qu'au niveau du ramassage des déchets le porte à porte n'est quasi plus existant et que cette diminution des heures permet une économie d'environ Fr. 80'000.- par année. Ces heures peuvent être attribuées à d'autres secteurs. Dernièrement, nous avons eu plusieurs départs à la retraite ; les remplacements sont parfois rapides et parfois plus lents : Nous tentons régulièrement de faire de la réinsertion.

Q : Un membre constate, au bureau d'observation, la diminution de 1.4 EPT alors que la masse salariale est quasi identique qu'au budget précédent. Quelle est l'explication ?

Il souhaite également savoir quel était l'état d'esprit durant la fusion et la reprise des collaborateurs ?

R : De manière générale, l'état d'esprit durant la fusion et la reprise des collaborateurs était très positif. Certes il y avait de l'angoisse et des craintes au début mais celles-ci se sont estompées au fur et à mesure de l'avancement des dossiers. S'agissant de la question relative au bureau d'observation, M. León répondra par courriel à cette question.

Q : Un membre constate plusieurs modifications dans les services des pré et parascolaires et demande quelles en sont les raisons ?

R : Avec l'intégration des structures des Grenouilles et des Salamandres, les EPT ont effectivement augmenté. De plus, les structures du Locle, Tourbillon/Diapason/Spiral, ont été

scindées en trois d'où les variations. Si l'on additionne l'ensemble et que l'on tient compte des Brenets, les EPT sont stables.

Le dicastère de M. Denis de la Reussille est passé en revue.

Compte	Désignation	Remarque
20	CHANCELLERIE ET PROMOTION	
2002	Promotion de la ville	<p>Q : Avec la fermeture de l'antenne Croisitour au Locle, qu'advient-il de l'office du tourisme ?</p> <p>R : Nous avons effectivement appris avec beaucoup de regrets cette fermeture. La direction nous a informé qu'avec la deuxième vague du Covid-19, l'agence n'a pas pu être sauvée. Le Conseil communal a décidé de rapatrier cet office du tourisme à la promotion de la ville notamment avec des auxiliaires payés à l'heure surtout durant les vacances estivales. Le coût sera moins élevé et un tournus avec 6 personnes sera organisé.</p>
34	SYLVICULTURE	
3401	Service forestier intercommunal	<p>RE : Le chef de dicastère informe les membres que la situation au niveau européen pour la vente du bois est difficile. Le bon résultat des comptes 2019 s'explique par des subventions plus élevées. À l'avenir, le but sera d'utiliser le bois dans la région notamment en collaborant avec Viteos SA.</p> <p>Dans le budget 2021, la participation de la Ville de La Chaux-de-Fonds a été revue. En effet, la nouvelle convention tiendra compte de la fusion avec Les Brenets et leur participation sera moins élevée proportionnellement aux surfaces de chaque commune.</p> <p>Q : Le coût d'exploitation augmentera-t-il avec la fusion des Brenets ?</p> <p>R : Nous n'avons pas suffisamment de recul et donc verrons à terme. Concernant les coupes de bois, nous avons prévu une coupe par année aux Brenets.</p>
40	INSTRUCTIONS PUBLIQUE	
4002	Cercle scolaire – cycle 1	
31300.08	Transport d'élèves par des tiers	<p>Q : Dans le détail, à quoi correspondent ces coûts ?</p> <p>R : Il s'agit du ramassage des élèves par les cars postaux aux Brenets. Les coûts sont relativement élevés comparés au nombre d'élèves (10 enfants). Cette pratique date depuis la fermeture des collèges de quartiers depuis 30 ou 40 ans. Le Locle avait également connu cela, nous devons à l'avenir discuter de cet</p>

		élément notamment en envisageant des conventions avec les parents afin de diminuer cette charge.
4004	<i>Cercle scolaire - cycle 3</i>	
31710.00	Camps de ski	Q : Avec la situation du COVID-19, a-t-on prévu de maintenir ou pas les camps de ski ? R : Au niveau de la vallée, les camps de ski n'auront pas lieu. Concernant Le Locle, ceux-ci sont pour le moment maintenus.
48	<i>GARAGE</i>	
4800	<i>Garage</i>	RE : À la suite de la fusion, nous allons évidemment récupérer les véhicules des Brenets et ceux-ci seront dorénavant entretenus par le garage de la voirie du Locle.
50	<i>VOIRIE</i>	
5002	<i>Entretien voies de communications</i>	Q : Un membre de la commission fait remarquer l'évolution à la hausse du traitement du personnel, quelle est l'explication ? R : L'estimation de la masse salariale dépend des heures travaillées de la dernière année connue. Par conséquent, nous connaissons son évolution exacte avec les heures effectives. À ce sujet, l'effectif de la voirie est relativement stable. De plus, nous verrons l'impact au niveau des coûts en 2020 suite à la suppression du porte à porte du ramassage des déchets. Au sujet des déchets, la modification de la loi cantonale initialement prévue en 2020, pour une entrée en vigueur en 2021, a été reportée et sera donc présentée au Grand conseil en 2021 pour une application en 2022. Cette nouvelle loi prévoira une participation moins importante de la part impôts des communes.
31410.00	Entretien des routes	Q : Quelle est la raison de l'augmentation du budget 2021 ? R : Cette dépense est relativement stable dans les comptes du Locle (environ Fr. 350'000.-), l'augmentation est simplement l'addition de Fr. 25'500.- de la part de l'entretien des routes des Brenets.
5003	<i>Enlèvement de la neige</i>	RE : Une nouvelle convention sur 5 ans a été signée pour la RC 170 après négociation avec l'Etat sur la base d'un forfait annuel, celle-ci est relativement correcte. Pour la H20, nous sommes en cours de négociation avec la confédération et donc celle-ci n'est pas finalisée.
31010.00	Matériel d'exploitation et fournitures	Q : Comparé au budget 2020, le budget augmente de plus de Fr. 20'500, quelles sont les raisons ? R : Le budget 2021 tient compte de Fr. 21'000.- supplémentaires pour les Brenets. A ce titre, l'historique

		<p>détaillé du budget 2020 et des comptes 2019 ne tient pas compte dans la présentation des coûts des Brenets.</p> <p>Q : Un autre membre de la commission demande si l'on consomme davantage de sel qu'auparavant ?</p> <p>R : Nous consommons effectivement plus de sel qu'avant notamment parce que la société devient plus exigeante.</p> <p>De plus, durant les derniers hivers, nous avons eu moins de neige et plus de pluies givrantes. A ce titre, nous avons parfois connu plus de 40 sorties de salage durant un hiver.</p>
5008	Enlèvement des déchets – ménages	
31300.15	Tri et récupération des déchets	<p>Q : Un membre demande qu'en est-il de la filière du plastique et donc que deviennent nos plastiques notamment en citant les derniers événements en Asie ?</p> <p>R : Une analyse faite au niveau de la Ville de Neuchâtel a fait ressortir que seuls 10% du plastique sont recyclés. Parfois, les 90% restants partent dans les cimenteries en Autriche.</p> <p>A ce jour, nos plastiques sont incinérés à Vadec.</p> <p>RE : A ce sujet, le membre fait remarquer que c'est toujours mieux écologiquement que la filière Asiatique !</p> <p>RE : Le chef de dicastère mentionne également que la récupération du papier et des cartons ne rapporte plus grand-chose aux sociétés locales. Nous avons par conséquent décidé de supprimer les tournées avec les sociétés dès 2021.</p>
57	TERRAINS DE SPORTS	
5701	Piscine et patinoire	<p>Q : Il avait été prévu des améliorations au niveau de la patinoire, qu'en est-il ?</p> <p>R : Pour commencer, il faut savoir que malheureusement la saison sur glace avec la situation pandémique est mise en péril. Au sujet des travaux, nous avons procédé à plusieurs améliorations au niveau de la sécurité notamment pour les parties glissantes en y ajoutant des planches en bois et le tout a été effectué à l'interne avec des coûts moindres. Avec l'aide d'une entreprise de la place, nous avons également opéré des changements au niveau du garage de la patinoire afin de diminuer les coûts de chauffage.</p> <p>Q : Un autre membre demande s'il est envisageable de prévoir les heures d'ouverture plus tardives de la piscine pour se distinguer des autres communes ?</p> <p>R : Cette solution est envisageable mais pour cela, il faut trouver suffisamment de personnes pour y travailler et donc demander un effort au personnel. Les coûts d'exploitation augmenteraient de facto. De plus,</p>

		la météo dans notre région dès 20h n'est pas toujours propice à la piscine.
--	--	---

Les investissements budgétaires du dicastère de M. Denis de la Reussille sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL COMMUNAL À DEMANDER		
Piscine-Patinoire		
50600.00	Mise en conformité du terrain de beach-volley	<p>Q : Quels types de travaux a-t-on prévu ?</p> <p>R : En collaboration avec le club de volley, il a été constaté que plusieurs éléments ne sont plus aux normes ou vétustes, par exemple, le sable, les filets ainsi que les supports.</p>
Terrains de sports		
50600.00	Chauffe-eau dans les vestiaires du FC Communal Sports	<p>Q : A-t-on également prévu des panneaux thermiques pour ce chauffe-eau ?</p> <p>R : Les raisons de ce changement sont la vétusté du chauffe-eau car il n'y a quasi plus d'eau chaude et les coûts de fonctionnement de ce dernier. Pour ce projet, nous avons paré au plus urgent tout en tenant compte que les vestiaires des juniors sont également à refaire et pourraient éventuellement inclure ceux-ci à futur dans un nouveau bâtiment.</p>
CRÉDIT D'ENGAGEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL À DEMANDER		
Terrains de sports		
50400.00	Changement des filtres de la Piscine, mise aux normes légales - rénovation des vestiaires (dont Fr. 900'000.- dans les comptes de la Gérance communale)	<p>Q : Avec cet investissement important, le projet de la piscine couverte est-il toujours d'actualité ?</p> <p>R : A court et moyen terme, le projet de la piscine couverte n'est pas d'actualité car la situation financière, tant au niveau du fonctionnement que de l'endettement, ne le permet pas.</p>

Proposition commission financière :

Les membres de la commission proposent de reporter l'étude du dicastère de M. Dubois lors de la séance du 10 décembre soit en même temps que celui de M. Wettstein. En effet, il serait plus raisonnable avec l'heure déjà tardive. L'ensemble des membres ainsi que M. Dubois acceptent cette proposition.

Séance du 8 décembre 2020**Présents :**

9 commissaires : Mmes S. Favre-Bulle et C. Schaffner, MM. N. Aubert, M. Berly, V. Bologna, Ph. Rouault, R. Vermot, A. Von Allmen et M. Zurbuchen.

Excusés :

5 commissaires : Mme L. Eichenberger, MM. R. Gigon (suppléant), S. Reichen, J.-M. Rotzer (suppléant), G. Santschi (suppléant) et V. Von Allmen (suppléant)

3 conseillers communaux : MM. M. Perez et C. Dupraz et C. Dubois

M. Y.-A. Gerber, chef du service des finances.

M. E. Turkanovic, secrétaire.

La séance est levée à 21h26

Le dicastère de M. Miguel Perez est passé en revue.Introduction :

Le chef du dicastère souhaite la bienvenue à tous et une très belle soirée de commission, il mentionne également qu'après son dicastère suivra celui de M. C. Dupraz.

Compte	Désignation	Remarque
31	MUSÉES ET TOURISME	
3100	Secrétariat de la culture et du tourisme	
31300.00	Prestations de tiers	Q : Nous savons maintenant que le point d'information touristique Croisitour sera fermé. Dès lors, pourquoi a-t-on maintenu dans le budget le montant de la prestation, soit Fr. 37'000.- ? R : Cet accueil touristique va être déplacé à l'Hôtel-de-Ville malgré la fermeture de l'antenne Croisitour et des frais moins importants seront imputés. De plus, nous avons pris connaissance tardivement de la fermeture pour pouvoir modifier le budget.
36360.00	Subventions sociétés culturelles	Q : Un membre constate une subvention à Racinotes et souhaiterait savoir ce que c'est. R : Racinotes est un festival de musique classique qui a lieu au Cerneux-Péquignot. A ce sujet, la subvention 2020 a été versée malgré l'annulation du festival et en accord avec les organisateurs, aucun montant ne sera versé en 2021.

36360.09	Subventions associations touristiques	<p>Q : Quelle est la signification du CAPMN ?</p> <p>R : Il s'agit de la Commission d'Animation et de gestion de Projets des Montagnes Neuchâteloises dont la gestion est assurée par l'office du tourisme, financée par différentes communes et qui a pour but d'encourager des projets d'animation.</p>
3101	Musée du Château des Monts	
30100.02	Traitement des surveillants	<p>Q : Quelle est la raison de l'augmentation de ce poste ?</p> <p>R : Après une vérification approfondie auprès des ressources humaines et du conservateur, il n'y a aucun élément particulier à signaler en 2021. Il s'agit donc d'une erreur d'estimation.</p>
36360.03	Subventions sociétés diverses	<p>RE : Le chef de dicastère informe les membres que les subventions versées aux comités des trois musées ont été diminuées. Par exemple pour le MHL, celle-ci passe de Fr. 20'000.- à Fr. 5'000.-. De plus, la part de 10% sur les entrées a également été supprimée. A titre d'exemple, pour les Moulins Souterrains cela représente un manque à gagner de plus de Fr. 20'000.-. Par conséquent, vous constaterez que des efforts importants ont été consentis par les musées pour diminuer les coûts inscrits au budget.</p> <p>Q : Dans cette rubrique, le montant budgété passe de Fr. 50'000.- à Fr. 5'000.- comparé aux comptes 2019 ! Quelle est la raison ?</p> <p>R : Les dépenses 2019 contenaient en plus de Fr. 20'000.- de la subvention au comité, Fr. 10'000.- pour le concours de chronométrie et Fr. 20'000.- pour le 60^{ème} du musée qui sont des charges exceptionnelles.</p>
39200.00	Loyers internes	<p>Q : Quelles sont les raisons de l'augmentation de plus de Fr. 11'000.- ?</p> <p>R : Il faut comprendre que le loyer est une imputation interne et donc un équilibre entre deux chapitres comptables sans impact sur le résultat. Il s'agit d'un simple report des charges comme pour d'autres bâtiments pour démontrer les coûts complets du musée. À ce sujet, le chef du service des finances mentionne que le détail des coûts du bâtiment se trouve à la page 162 au chapitre 5804 Château des Monts.</p>
45110.01	Prélèvement réserve BO	<p>Q : Les montants annuels des prélèvements dans la réserve sont très importants ! Dès lors, quel est le montant de cette réserve à ce jour et combien de temps pourra-t-on continuer ainsi ?</p> <p>R : La réserve se monte au 31.12.2019 à Fr. 7.5 millions et donc nous pourrions envisager cette pratique encore environ 7 ans tout en sachant que chaque année, nous attribuons le résultat du BO à cette réserve.</p>

3102	Musée des Beaux-Arts	<p>Q : Un membre a constaté dans la presse que nous sommes à la recherche d'un préparateur au musée et souhaite savoir les raisons ?</p> <p>R : Le titulaire du poste nous a informé de son départ et donc il s'agit d'un remplacement à un de taux de 50%.</p>
30100.13	Traitement des stagiaires	<p>RE : Le chef de dicastère mentionne qu'auparavant les stagiaires n'étaient pas rémunérés et qu'après un contrôle, nous sommes dans l'obligation de les rétribuer. Cette rémunération est d'environ Fr. 2'000.- mensuellement.</p>
31300.14	Alarmes, sécurité et surveillance	<p>Q : Un membre de la commission a comparé les frais d'alarmes des trois musées et s'étonne d'avoir autant de disparités bien qu'en tenant compte de l'inégalité des valeurs assurées de chacun ?</p> <p>R : Les coûts sont déterminés par la spécificité du bâtiment et sa source de problèmes comme par exemple pour les Moulins, où le simple déplacement d'une souris peut provoquer une fausse alarme.</p>
3201	Bibliothèque de la ville - bibliothèques	
30100.00	Traitement du personnel	<p>Q : Le traitement du personnel diminue, quelles sont les raisons ?</p> <p>R : A la suite du départ à la retraite de la directrice, cette dernière a été remplacée par un seul responsable pour les deux bibliothèques et ce dernier étant plus jeune, la rémunération est moins importante. À ce sujet, la responsable de la bibliothèque des jeunes n'a plus son statut de directrice mais continue de toucher son traitement.</p> <p>Il est évident qu'à terme et avec les départs naturels ainsi que cette nouvelle réorganisation, nous envisageons des économies.</p>
30100.04	Traitement des apprentis	<p>Q : Le montant budgété comparé aux comptes 2019 est relativement bas, quelle en est la raison ?</p> <p>R : Pour le moment, l'apprenti actuel terminera sa formation et nous n'envisageons pas un nouveau recrutement pour la rentrée scolaire 2021-2022 notamment en attendant que la nouvelle direction se mette en place et prenne ses marques.</p>
44	ACTIONS SOCIALES	
4401	Services sociaux	<p>Q : A la suite de différents événements qui se sont déroulés au niveau du service social de la commune voisine, doit-on avoir des craintes pour nos services sociaux ?</p> <p>R : Le chef de dicastère déclare que tout est sous contrôle non pas grâce à lui mais grâce à l'excellent travail de la responsable du service. Les contrôles effectués par l'ODAS ne mentionnent aucune anomalie et le travail effectué par les assistantes et les assistants sociaux n'amène aucun commentaire.</p>

4402	Participation aux institutions sociales et sanitaires	
36110.06	Bourses d'études	<p>Q : L'évolution à la hausse du montant budgété est relativement importante, quelle est la raison ?</p> <p>R : S'agissant de la facture sociale, les chiffres nous sont communiqués par l'Etat et nous n'avons malheureusement aucune influence sur ces derniers.</p>
36370.02	Allocations complémentaires communales AVS	<p>Q : Un membre constate une augmentation de plus de Fr. 66'000.- comparé au budget 2020 et souhaite savoir les raisons de celles-ci.</p> <p>R : Le montant a été adapté en tenant compte de deux facteurs soit l'adaptation à la réalité des comptes 2019 loclois (+ Fr. 33'000.-) et la prestation qui sera fournie aux Brenassiers ce qui engendrera un coût supplémentaire de Fr. 33'000.-, soit au total Fr. 66'000.-.</p>
60	CONTROLE DES HABITANTS ET SECURITE	
6002	Contrôle des habitants - questions juridiques (en général)	<p>RE : Avec la fusion des Brenets, la collaboratrice brenassière sera intégrée au contrôle des habitants du Locle. A ce sujet, le guichet des Brenets sera maintenu et une prestation CdH assurée avec un tournus entre les collaborateurs du CdH.</p>
6003	Etat civil des montagnes neuchâteloises	<p>Q : Un membre demande si la baisse du nombre d'habitants influence également à la baisse le travail du service ?</p> <p>R : Ces légères baisses n'influencent que très peu l'activité du service. La part la plus importante du travail du service concerne les originaires notamment ceux des 2 mères-communes que sont Le Locle et La Sagne.</p>
30100.00	Traitement du personnel	<p>Q : Un membre constate dans le document fourni par les ressources humaines une évolution à la hausse de 0.5 des EPT pour le service et demande des explications.</p> <p>R : Avec les ressources à ce jour, le service risque de ne plus pouvoir accomplir toutes les tâches qui lui sont dévolues. A titre de comparaison, avec cette augmentation, nous serons à 3.8 EPT pour l'état civil des montagnes alors que dans le littoral, l'effectif est de 5 EPT pour une proportion en nombre d'habitants quasiment égale mais avec un nombre d'originaires nettement moins élevé (102'000 pour les Montagnes contre 38'000 pour le Littoral).</p> <p>A la suite d'un départ à la retraite dont le taux d'activité était de 50%, nous avons engagé une personne à 100%. Cet engagement est pris en charge par toutes les communes des montagnes. La convention pour la refacturation se base en partie sur le nombre d'originaires et en partie proportionnellement au nombre d'habitants.</p>

Les investissements budgétaires du dicastère de M. Miguel Perez sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
CRÉDIT D'ENGAGEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL LIMITÉ À UNE ANNÉE		
Moulins souterrains		
50400.00	Réfection mur	<p>Q : Un commissaire souhaite savoir l'emplacement exact de ce mur.</p> <p>R : Le mur en question se situe derrière le bâtiment du musée soit côté ouest. Ce dernier s'est effondré sur un quart de son volume et cela devient très dangereux pour le bâtiment. Il est donc impératif de le reconstruire dès que la météo le permettra.</p> <p>Q : Un membre demande qui est le propriétaire des bâtiments.</p> <p>R : Les bâtiments appartiennent à la fondation et les biens-fonds à la commune.</p>

Le dicastère de M. Cédric Dupraz est passé en revue.

Introduction :

En prévision de la séance du 17 décembre, le chef de dicastère demande s'il est envisageable de prévoir une quinzaine de minutes pour informer les membres de la commission sur une vente de terrain. A ce jour, le dossier est en cours de rédaction et doit être validé par le Conseil communal.

La présidente de la commission valide cette demande et ce point sera traité en début de séance pour autant que les membres reçoivent à temps le document.

Le chef de dicastère informe également les membres qu'après la fusion avec les Brenets, le principal impact pour son dicastère est l'intégration du patrimoine administratif.

Compte	Désignation	Remarque
31	MUSEES ET TOURISME	
3100	Secrétariat de la culture et du tourisme	
31300.00	Prestations de tiers	<p>RE : Dans la continuité des questions précédentes dans le dicastère de M. Perez relatives au point d'information touristique, M. Dupraz complète quelques éléments à ce sujet. En effet, le point d'information situé à la rue Daniel-</p>

		<p>JeanRichard fermera et par conséquent, un bureau sera ouvert à l'Hôtel-de-Ville et l'une des raisons est que ce bâtiment est le plus visité de notre commune. Cette nouvelle organisation permettra de faire une économie d'environ 10'000.- à 12'000.- francs par année.</p> <p>Par ailleurs, une partie du personnel de Croisitour sera engagé durant le week-end avec une rémunération d'auxiliaire payé à l'heure.</p> <p>Q : Un commissaire demande si les étudiants pourront envisager d'y travailler et la rémunération sera-t-elle la même ?</p> <p>R : Oui, des étudiants pourront prétendre à ce travail et la rémunération sera la même.</p> <p>Q : Un autre commissaire demande si le Conseil communal a envisagé de mettre ce point d'information au MBAL sachant que ce dernier est ouvert le dimanche.</p> <p>R : Cette solution a été discutée mais pas retenue. L'emplacement à l'Hôtel-de-Ville est plus pertinent au niveau des visites et de l'importance à l'Unesco.</p> <p>RE : Pour finir, une discussion générale s'engage sur le tourisme et les différents développements possibles.</p>
36360.03	Subventions sociétés diverses	<p>Q : Un membre demande qu'en est-il du jumelage en général ?</p> <p>R : En ce qui concerne Le Locle, nous collaborons avec Sidmouth notamment avec des visites tous les deux ans d'une des deux villes par le biais des comités et n'avons plus de jumelage avec Kaolack. S'agissant des Brenets, nous n'avons aucune information à ce sujet pour le moment.</p>
36360.09	Subventions associations touristiques	<p>RE : Une nouvelle discussion est menée au sujet notamment de Tourisme neuchâtelois à savoir que nous payons Fr. 5.-/habitant soit environ Fr. 52'000.- par année. A ce titre, nous bénéficions aux Moulins souterrains d'une antenne touristique de Tourisme neuchâtelois et vous constaterez dans les comptes des Moulins un revenu de Fr. 37'000.- versé par Tourisme neuchâtelois. Concernant les Brenets, aucune antenne touristique officielle n'est implantée à ce jour. Nous pourrions envisager ce point à futur tout en sachant que cela engendrera des coûts supplémentaires.</p>
40	INSTRUCTION PUBLIQUE	
4057	Collège Jehan-Droz - bâtiments scolaires	
31200.00	Chauffage	<p>Q : Les coûts du chauffage sont importants ! De quel type de chauffage dispose-t-on pour ce bâtiment ?</p> <p>R : Il s'agit du CAD (chauffage à distance).</p>

4081	Halle Collège 1	
31440.00	Entretien des immeubles	<p>Q : Le budget a été augmenté de Fr. 16'000.-, quelles sont les raisons ?</p> <p>R : En plus de Fr. 10'000.- d'entretien courant, nous avons budgété une réfection du marquage au sol des lignes de jeux de divers sports Fr. 12'000.- ainsi qu'un montant de Fr. 4'000.- pour les vestiaires des filles et la pose de carrelage au sol.</p>
52	STATION EPURATION	<p>RE : À la suite de la fusion des deux communes, pour la station d'épuration des Brenets, nous avons un impact au niveau de la facturation en diminution du traitement des boues que nous effectuons au Locle. Par contre, nous héritons tant des charges que des revenus de la STEP des Brenets. Pour la taxe et suite à la validation du Conseil général, le prix au m³ sera celui du Locle.</p>
5200	Exploitations de la Step	<p>Q : Un membre de la commission constate que la taxe sur l'épuration de l'eau a régulièrement augmenté ces dernières années et s'inquiète de la répercussion sur la population notamment en citant le prix au m³ de la ville de Neuchâtel qui se situe à Fr. 1.60. Il souhaite savoir quelle sera l'évolution future du prix ?</p> <p>R : Le chef du dicastère résume les différents points impactant la taxe notamment que l'Actiflo était pris par l'impôt ce qui n'est plus le cas, la modification de la législation et la compensation avec le prix de l'eau qui est en diminution. A ce sujet, une étude a été demandée pour connaître l'évolution sur les 20 prochaines années du prix de la taxe en tenant compte de l'ensemble des impacts et notamment de la construction de la nouvelle STEP.</p>
30100.00	Traitement du personnel	<p>Q : Un membre constate une diminution du traitement du personnel et demande des explications ?</p> <p>R : L'EPT pour la STEP est de 4.83 alors qu'il était de 5.33 soit une diminution de 0.5. Cette diminution s'explique par le départ en 2020 d'un collaborateur pour des problèmes de santé. A ce sujet, nous avons déjà effectué une première compensation de 0.5 et avec la reprise des Brenets, il est prévu un complément 0.5 EPT en 2021.</p>
31110.00	Mobilier, machines et outils	<p>Q : Plusieurs membres constatent une augmentation très importante du budget relatif au mobilier, machines et outils de la STEP pour plus de Fr. 71'000.- soit une augmentation de 90% et ils souhaitent savoir les raisons ?</p> <p>R : Avec la reprise de la STEP des Brenets, nous avons élaboré un budget de fonctionnement préventif sans vraiment savoir quels seront les impacts en 2021 pour un montant de Fr. 54'000.- expliquant cet écart. Il faut savoir que la comparaison du budget 2021 et des comptes 2019, n'inclue pas Les Brenets. Sur le plan technique, nous avons plus de 15 pompes et le remplacement de l'une d'elles est coûteux.</p>

		<p>A ce sujet, nous ne pouvons pas comparer la STEP des Brenets à celle du Locle, leurs tailles et les investissements ne sont pas les mêmes.</p> <p>Il est évident que si les dépenses ne sont pas nécessaires, nous n'engagerons pas ces montants prévus.</p> <p>Le chef du service des finances explique le déroulement de l'élaboration du budget et informe les membres que les responsables des services ont parfois préféré maintenir les montants ou en ajouter par précaution afin de tenir compte de l'ajout des Brenets.</p>
53	URBANISME ET ENVIRONNEMENT	
5300	Urbanisme et environnement	
30100.09	Traitement du personnel technique	<p>Q : Quelle est la raison de l'augmentation du traitement du personnel ?</p> <p>R : En prévision de l'élaboration du nouveau plan d'aménagement local qui doit être revu et harmonisé, un travail conséquent doit être réalisé. Après étude, le constat est qu'en externalisant cette prestation, le coût avoisinerait les 800'000 à 900'000.- francs. De ce fait, nous avons privilégié l'autre option à savoir engager une personne avec un contrat de durée déterminée sur 2 ou 3 ans afin de limiter cette dépense.</p>
36370.14	Dédommagements divers à des privés	<p>Q : Un montant de Fr. 9'000.- est prévu pour le dédommagement ou la participation aux citoyens pour le séparatif sur les anciens bâtiments des Brenets. De quoi s'agit-il exactement ?</p> <p>R : Cette pratique est une particularité pour les anciennes bâtisses aux Brenets et avec l'acceptation du Conseil général d'uniformiser le prix, nous pourrions revoir celle-ci en l'adaptant à celle du Locle.</p>
5301	Transports et mobilité	
36310.03	Transports publics neuchâtelois - pot commun	<p>Q : Un membre constate une baisse de notre participation tant pour le pot commun des transports publics qu'à celui du transport spécifique aux communes et il s'en étonne notamment avec la fusion des Brenets ! Quelle est l'explication ?</p> <p>R : Nous avons également constaté cette baisse et vérifié à plusieurs reprises les chiffres communiqués par l'Etat mais n'avons rien constaté. Pour ce poste, nous avons très peu, voire aucune marge de manœuvre.</p>
36310.13	Transports publics neuchâtelois	
57	TERRAINS DE SPORTS	
5706	Halle polyvalente	<p>Q : Un membre constate qu'aucun revenu n'a été budgété pour la revente de l'électricité produite par les panneaux solaires de la halle polyvalente et souhaite savoir pourquoi ?</p>

		<p>R : Après plus d'une année de fonctionnement, nous n'avons toujours aucun remboursement de Viteos SA. Dès lors, M. Dubois va intervenir au niveau de Viteos SA pour synchroniser le tout entre les deux entités.</p> <p>Q : Il a également été constaté que l'activité du squash est à l'arrêt. De ce fait, a-t-on prévu une nouvelle ouverture ou une nouvelle affectation de ces locaux ?</p> <p>R : Effectivement, les locaux sont libres, nous avons des contacts pour une éventuelle reprise et verrons la suite à donner pour ce projet.</p>
5707	Bâtiment camping	<p>Q : A-t-on envisagé d'ouvrir le camping durant la saison d'hiver comme c'est le cas aux Brenets ?</p> <p>R : A ce jour, nous n'avons pas envisagé ou discuté de cette possibilité au Conseil communal. Le gérant du camping n'a pas manifesté cet intérêt.</p>
58	LOCAUX ADMINISTRATIFS / CULTURELS	
5808	Salle de spectacle - Fontaine 7	
31300.02	Téléphones	<p>Q : Un membre remarque que les frais de téléphone pour la salle de spectacles sont relativement importants (Fr. 1'200.-) et souhaite en savoir les raisons ?</p> <p>R : Cette ligne téléphonique inclut également un supplément pour un accès à internet.</p>
59	LOCAUX UTILITE PUBLIQUE	
5901	Centre d'accueil (les Calame 5)	<p>Q : Qu'en est-il du projet de vente ?</p> <p>R : Nous avons effectivement mandaté une agence de la place pour procéder à la vente du bâtiment mais sans succès.</p> <p>Dès lors, l'OFROU s'est à nouveau adressé à la ville en prévision des travaux d'évitement du Locle et il souhaiterait l'utiliser durant les travaux.</p> <p>Son but n'est pas de racheter ce bâtiment mais de l'occuper moyennant un loyer jusqu'en 2030 et avec quelques investissements qu'il prendra à charge.</p>

Les investissements budgétaires du dicastère de M. Cédric Dupraz sont passés en revue.

Introduction :

Q : En préambule et avant de parcourir les investissements, un commissaire souhaite connaître les différences entre les types de crédits du Conseil communal, limité à l'année, Conseil général à voter ?

R : Le chef du service des finances et les chefs des dicastères informent les membres de différents crédits, à savoir :

- Crédits d'engagement Conseil communal à demander : ces crédits sont de sa compétence jusqu'à concurrence de Fr. 80'000.- pour le patrimoine administratif et illimités pour le patrimoine financier ;
- Crédits d'engagement Conseil général limités à une année : ces crédits sont de la compétence du Conseil général, ils sont adoptés lors du vote du budget moyennant un arrêté validant toute l'enveloppe des crédits sans rapport au Conseil général. Ces investissements concernent principalement des investissements nécessaires à l'accomplissement des tâches publiques sans impacts politiques ;
- Crédits d'engagement du Conseil général à demander ; ces crédits sont de la compétence du Conseil général, ils sont soumis individuellement moyennant un rapport au Conseil général et ont un impact politique.

A titre d'exemple, les travaux de routes de Fr. 200'000.- (crédit limité à l'année) sont des investissements d'entretien courant notamment après l'hiver alors que celui de la rue de la Côte (crédit CG à demander) est un choix déterminé par le Conseil communal à valider par le Conseil général par le biais d'un rapport. Nous pourrions opter pour la réfection d'une autre rue.

A ce sujet, un membre mentionne le mauvais état de la rue de Mi-Côte. Le chef de dicastère sait que cette rue est à refaire mais vue la situation financière délicate, le Conseil communal choisit un chantier important par année. Il informe les membres que la subvention fédérale pour la réfection de la rue de la Côte, sera de l'ordre de 30% à 35%.

Compte	Désignation	Remarque
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL COMMUNAL À DEMANDER		
Urbanisme		
52900.00	Modération trafic Grande Rue "Zone de rencontre"	Q : En quoi consistera cet investissement ? R : Le but est de mettre en zone de rencontre cette rue. En effet, nous avons un cumul de signalisations et vitesses différentes sur un périmètre restreint. Par conséquent, elle sera délimitée à la zone entre la BCN et la rue du Crêt-Vaillant, nous la limiterons à 20 km/h.
52900.00	Valorisation centre-ville	Q : Est-il envisageable d'avoir un rapport au Conseil général faisant le point de situation sur l'ensemble des projets de valorisation du centre-ville ?

		<p>R : Le chef de dicastère reprend les différents projets de planification en interaction avec cette valorisation. Il mentionne notamment la révision du plan d'aménagement, les mesures d'accompagnement H2O et le projet d'agglomération. En 2021, la valorisation du centre-ville traitera notamment du parc des Trois rois, dont l'arborisation est problématique et mentionne qu'un rapport sera soumis au Conseil général les informant des projets passés et à venir pour valoriser le centre-ville.</p>
50100.00	Parking Ferme-Modèle (ski de fonds)	<p>Q : Quels types de travaux prévoit-on et où se situera le parking exactement ?</p> <p>R : Cet investissement sera financé par le fonds d'aide à la fusion car cela concerne l'aspect touristique. Le but de ces travaux sera de rendre l'accès au parking plus agréable notamment en l'agrandissant et, en y mettant du tapis goudronné. Ce parking est situé juste en arrivant à la Ferme-Modèle dans le virage.</p>
Gérance des bâtiments (patrimoine administratif)		
50400.00	Ancienne halle de Beau-Site - remplacement des fenêtres	<p>Q : Un membre constate deux investissements relatifs à l'ancienne halle de Beau-Site et demande si le Conseil communal a étudié la possibilité d'utilisation et donc d'un meilleur remplissage de la salle de gym des Brenets à la suite de la fusion avant de démarrer ces travaux à la halle de Beau-Site ?</p> <p>R : Nous ne connaissons pas le taux de remplissage de la salle de gym des Brenets. Les halles du Locle sont occupées à 100% et les demandes sont en augmentation d'où ces investissements. Mais à futur, si nous avons des opportunités avec la salle de gym des Brenets, nous les exploiterons.</p>
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL LIMITÉ À UNE ANNÉE		
Gérance des bâtiments (patrimoine administratif)		
50400.00	Collège Le Corbusier - rénovation de la toiture et de la structure d'entrée du collège	<p>Q : Un membre demande des explications concernant la rénovation des façades des collèges du Corbusier et de la Jaluse ?</p> <p>R : Après une étude externe, l'isolation de façades ne pourra pas être réalisée en raison de la surcharge structurelle des bâtiments. En effet, celle-ci est trop importante et nécessiterait un coût d'assainissement onéreux. Par contre, les rénovations des toitures permettront probablement un assainissement énergétique et la pose de panneaux thermiques ou photovoltaïques.</p>

CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL À DEMANDER		
Urbanisme		
50100.00	Réaménagement du centre du village des Brenets	<p>Q : A-t-on prévu un crédit d'étude pour cet investissement ?</p> <p>R : La gestion et planification de cet investissement pourront être entièrement assurées à l'interne en collaboration entre l'architecte communal et les dessinateurs.</p>
52900.00	Etude stabilisation centre-ville	<p>RE : Pour cet investissement, nous bénéficierons de 75% de subventions. En effet, la Confédération versera 50% et le Canton participera à hauteur de 25%.</p>

Séance du 10 décembre 2020

Présents :

11 commissaires : Mmes S. Favre-Bulle et C. Schaffner, MM. N. Aubert, M. Berly, V. Bologna, S. Reichen, J.-M. Rotzer (suppléant), Ph. Rouault, R. Vermot, A. Von Allmen, M. Zurbuchen.

Excusés :

4 commissaires: Mme L. Eichenberger, MM. R. Gigon (suppléant), G. Santschi (suppléant) et V. Von Allmen (suppléant).

2 conseillers communaux : MM. C. Dubois et J.-P. Wettstein

M. Y.-A. Gerber, chef du service des finances.

M. E. Turkanovic, secrétaire.

La séance est levée à 21h30

Le dicastère de M. Jean-Paul Wettstein est passé en revue.

Introduction :

Dans son introduction, il informe les membres de la commission que le budget 2021 est dans la continuité des années précédentes et que les principales variations s'expliquent par la fusion avec les Brenets notamment au niveau des structures pré et parascolaires ainsi que du centre d'orthophonie.

Compte	Désignation	Remarque
10	AUTORITÉS	
1001	Conseil général	<p>Q : Un membre demande s'il est envisageable d'équiper les pupitres de la séance du Conseil général en électricité pour que les membres puissent alimenter les ordinateurs ?</p> <p>R : Cette demande sera transmise aux membres du Conseil communal et au service concerné pour procéder à l'aménagement nécessaire.</p>
31320.00	Honoraires	<p>Q : Un membre constate que des honoraires externes sont budgétés pour la rédaction de procès-verbaux du Conseil général et demande s'il s'agit uniquement des procès-verbaux en retard du Locle ou ceux des Brenets ?</p> <p>R : Comme vous le savez, nous avons du retard dans la rédaction des procès-verbaux du Conseil général du Locle, pour rattraper ce retard, nous avons mandaté une entreprise externe.</p> <p>Q : Doit-on conclure que la chancellerie n'a pas suffisamment de ressources pour effectuer ce travail ?</p>

		<p>R : C'est un passage transitoire qui s'explique par des absences pour cause de maladie notamment et donc nous ne manquons pas de ressources.</p> <p>RE : A ce sujet, le chef de dicastère informe les membres qu'un nouveau logiciel a été acquis pour les procès-verbaux du Conseil communal. Ce dernier est plus efficient et génère automatiquement le procès-verbal et par conséquent, nous gagnerons du temps à la rédaction.</p>
1002	Conseil communal	
31700.00	Frais de déplacements et autres frais	<p>Q : Un membre souhaite connaître la pratique du Conseil communal en matière de frais de déplacements, quelle est la base et a-t-on une réglementation précise ?</p> <p>R : Pour les frais de déplacements en général, ceux-ci sont règlementés dans le statut du personnel comme par exemple le remboursement de Fr. 0.70 le kilomètre. S'agissant des pratiques du Conseil communal, elles sont différentes d'un conseiller à l'autre. En effet, parfois les véhicules des services sont utilisés, d'autres ont un abonnement général de transports ou simplement, nous utilisons notre véhicule privé et appliquons l'indemnisation mentionnée ci-dessus. En finalité, c'est très disparate et chacun s'adapte à la situation.</p>
1003	Parlement des jeunes	<p>RE : Le chef de dicastère informe les membres que selon le règlement du parlement des jeunes adopté par le Conseil général que ce service dépend directement du dicastère de l'instruction publique et non de la jeunesse. Par conséquent, le parlement des jeunes sera rattaché au dicastère de M. de la Reussille. De manière générale, le parlement des jeunes poursuit un travail formidable et structuré malgré des débuts difficiles. En termes de projet, pour venir en aide aux commerçants locaux durant la pandémie, via le réseau social « Facebook », ils ont organisé un concours avec des bons de Fr. 50.- pour un montant de Fr. 500.- pris sur leur budget annuel de Fr. 5'000.-.</p>
20	CHANCELLERIE ET PROMOTION	
2001	Chancellerie	
31030.00	Journaux, revues et abonnements	<p>Q : Qu'est-ce le journal ou la revue « L'Essor » ?</p>

		R : C'est une revue locale rédigée par Rémy Cosandey ancien conseiller communal au Locle.
2002	Promotion de la ville	
30100.00	Traitement du personnel	Q : Un membre constate une augmentation de Fr. 21'800.- du traitement du personnel et demande quelles en sont les raisons ? R : Le Conseil communal a décidé de consacrer plus de temps aux réseaux sociaux afin d'accroître la visibilité de la ville du Locle.
40	INSTRUCTION PUBLIQUE	
4000	Secrétariat instruction publique	RE : À la suite de la répartition des dicastères, la dénomination du secrétariat de l'instruction publique doit être reformulée. En effet, les principales tâches sont dédiées à la jeunesse et aux structures pré et parascolaires et seulement 50 heures par année à l'instruction publique. Les points qui resteront rattachés au secrétariat sont la gestion de la réserve de l'école et les frais des subsides scolaires OES.
41	INSTITUTIONS PARASCOLAIRES	
4101	Clinique dentaire scolaire	Q : Un membre constate que les coûts nets de la clinique dentaire scolaire sont nettement inférieurs à ceux du centre d'orthophonie et souhaite en savoir les raisons ? R : Pour la facturation de la clinique dentaire, nous nous basons sur la valeur des points tarifaires du domaine dentaire. De plus, le Conseil communal procède à des exonérations sur les soins en tenant compte des revenus des parents. Concernant le centre d'orthophonie, les tarifs appliqués sont dictés par le canton et donc nous ne pouvons pas les modifier. Auparavant, nous bénéficions de subvention, ce qui n'est plus le cas. La politique du Conseil communal est aussi de ne pas facturer entièrement les prestations non reconnues par le canton pour ne pas décourager les demandeurs de prestations du centre d'orthophonie.
4102	Centre d'orthophonie	
30100.01	Traitement du personnel administratif	Q : Quelles sont les raisons de l'augmentation du traitement du personnel administratif de plus de Fr. 40'000.- ? R : L'augmentation s'explique simplement par une nouvelle réorganisation interne en adaptant les taux à la réalité du service car la secrétaire en question travaille également pour

		la clinique dentaire scolaire et le service de la promotion de la santé. Nous n'avons pas engagé de nouvelle personne ou augmenté le taux d'activité.
4104	<i>Service de la jeunesse</i>	
46310.00	Subventions cantonales	<p>Q : Un membre mentionne une augmentation des revenus des subventions et demande quelles sont les principales raisons ?</p> <p>R : Le chef de dicastère relève tout d'abord l'excellent travail effectué par le service de la jeunesse dans les différents projets. Le subventionnement augmente principalement pour le projet « Alterconnexion » avec plus de Fr. 10'000.- supplémentaires.</p>
4105	<i>Service socio-éducatif cercle scolaire</i>	
30100.00	Traitement du personnel	<p>Q : Nous constatons également une augmentation des charges du personnel pour le service socio-éducatif et souhaitons savoir pourquoi ?</p> <p>R : Le Conseil communal a validé la création d'un poste supplémentaire pour répondre à la demande du service. En effet, nous rencontrons des difficultés et le canton a admis celles-ci et participera par le biais d'un subventionnement.</p>
4108	Accueil extra-familial (préscolaire)	<p>Q : Pour bien comprendre le fonctionnement de la prise en charge des structures, un membre souhaite connaître le fonctionnement entre la facturation et la prise en charge des frais du pré et parascolaires internes et externes ?</p> <p>R : Tout d'abord, nous avons les structures internes, celles-ci procèdent à la facturation aux parents et à la commune (chapitres 4106 et 4107). Dans le chapitre 4108, nous retrouvons la part communale des structures interne et externe.</p> <p>Cette pratique permet au lecteur de constater les coûts réels des structures et de la part communale.</p>

60	CONTROLE DES HABITANTS ET SECURITE	
6002	Contrôle des habitants	
30100.00	Traitement du personnel	<p>Q : Quelle est l'évolution ou la prédiction au niveau de la population du Locle ?</p> <p>R : Prédire c'est difficile mais pour l'évolution, celle-ci est plutôt à la baisse.</p> <p>Q : Connaît-on les raisons des départs du Locle ? Si oui, quelles sont-elles ?</p> <p>R : Lors des départs, nous demandons les raisons de ceux-ci et les principales causes sont des raisons professionnelles.</p> <p>Q : L'augmentation de la charge du personnel est-elle en rapport avec la fusion des Brenets ?</p> <p>R : Oui, l'augmentation s'explique par la reprise d'une collaboratrice à 50% des Brenets.</p>
6005	Sécurité publique	
300100.10	Traitement des patrouilleurs	<p>Q : L'augmentation de la charge du personnel est-elle en rapport avec la fusion des Brenets ?</p> <p>R : Effectivement, il s'agit de l'addition du traitement des patrouilleurs des Brenets et du Locle.</p>
6006	Signalisation	
31600.00	Loyers et fermages	<p>Q : Un membre mentionne la prévision à la baisse et souhaite en savoir les raisons ?</p> <p>R : Nous avons simplement actualisé les montants à la réalité des comptes 2019. Pour votre information, le Conseil communal en collaboration avec le service des finances a décidé de supprimer « les coussins » dans les services. Cette pratique a permis une économie dans le budget 2021 de Fr. 266'000.-.</p>
61	SERVICE D'HYGIENE, CIMETIERE ET CHAMBRES MORTUAIRES	
6101	Service d'hygiène	<p>Q : Plusieurs questions émanent des membres de la commission pour ce service notamment de savoir, à quoi correspondent la location de la salle, les cotisations et pourquoi a-t-on supprimé le montant de la lutte contre les campagnols ?</p> <p>R : Il faut savoir que le service d'hygiène concerne principalement les frais de la société de mycologie des montagnes neuchâteloises pour le contrôle officiel des champignons. Par</p>

		conséquent, nous contribuons à la location, aux indemnités de contrôle et à la cotisation à l'association suisse des organes officiels des champignons. La suppression de la lutte contre les champignons se base sur les directives cantonales.
6102	Cimetière	
31400.03	Entretien des abords et parcs	Q : Un membre constate que la rubrique « entretien des abords et parcs » figure dans la nature 31400.03 mais également dans celle du 39100.33 et souhaite en connaître les raisons ? R : Les prestations dans la nature 31400.03 sont exécutées par des entreprises externes et celles de la nature 39100.33 par les services communaux, donc à l'interne.
6103	Chambres mortuaires	
44700.07	Location chambres mortuaires	RE : Le chef de dicastère mentionne que l'Hôpital neuchâtelois loue toujours les chambres mortuaires et verse donc un montant annuel de Fr. 6'000.-

Les investissements budgétaires du dicastère de M. Jean-Paul Wettstein sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL COMMUNAL À DEMANDER		
Sécurité publique		
50600.00	Remplacement des deux Dacia	Q : Dans le cadre des acquisitions des véhicules en général, existe-il une procédure interne pour procéder aux achats notamment en regroupant ceux-ci afin de négocier les prix ? R : Lors des remplacements des véhicules, les services communaux doivent s'adresser au garage de la voirie afin que celui-ci les aiguille dans leur démarche. Il est clair que si nous regroupons les achats, nous pourrions faire des économies en passant par les grands groupes de garages. De ce fait, les garagistes locaux ne seraient pas en mesure de répondre à notre demande. Par conséquent, le Conseil communal opte, pour le moment, pour des achats locaux.

		<p>Q : Un autre commissaire demande si nous avons une stratégie claire quant au type de véhicule (hybride ou électrique) ?</p> <p>R : Dans la mesure du possible, nous optons pour des véhicules écologiques comme par exemple, le remplacement du véhicule de la STEP des Brenets qui sera électrique. Il est évident que pour les véhicules lourds de la voirie, nous ne pouvons pas envisager cette solution notamment dans le domaine du déneigement.</p>
CRÉDIT D'ENGAGEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL À DEMANDER		
Service du domaine public		
52900.00	Plan de stationnement	<p>Q : Pour ce crédit d'engagement du plan de stationnement de Fr. 250'000.-, nous constatons qu'aucune recette n'est budgétée doit-on en conclure que cette dépense concerne uniquement l'étude ?</p> <p>R : Concernant l'étude, nous avons déjà demandé à Transitec un rapport et une analyse en 2020. Il s'avère qu'avec la situation du Covid-19, l'analyse n'a pas pu être finalisée car les données n'auraient pas correspondu à la réalité vu la baisse de la circulation. Concernant le rapport, si l'on prend connaissance de celui-ci, les conclusions sont que nous n'avons pas de problèmes de stationnement en ville du Locle. Dès lors, pour le chef de dicastère, il est important de solliciter la commission de circulation afin de définir les objectifs et les priorités d'ici la fin de l'année 2021. En effet, nous devons définir notre but et savoir si ce dernier est uniquement d'encaisser de nouveaux revenus ou de régler le problème de parcage. Pour y parvenir, nous devons être conscients du travail administratif (qui fera ce dernier ?). Pour le montant de Fr. 250'000.-, celui-ci représente l'ensemble des prestations nécessaires à la mise en place du projet (plan, logiciel, etc.).</p> <p>RE : Le commissaire signale que ce projet de plan de stationnement a débuté en 2018 et que nous sommes en 2020 et que rien n'est fait. Il mentionne également qu'à La Chaux-de-Fonds, le projet a été mené à l'interne. Nous sommes peut-être l'une des seules villes à ne pas avoir de</p>

		<p>plan de stationnement. De plus, la situation financière nécessite de nouveaux revenus.</p> <p>R : Le chef de dicastère informe les membres que beaucoup de choses ont été faites pour ce projet mais n'ont pas été communiquées. Pour finir, la discussion se poursuit mais entre le chef de dicastère et les commissaires. La conclusion est qu'une première séance est nécessaire pour constater l'avancement et surtout définir les objectifs et avancer sur la base de ceux-ci.</p> <p>Q : Un autre membre demande quelle est la pratique avec le parking de la gare, amendes, contrôles, etc. ?</p> <p>R : Renseignement pris du chef de dicastère auprès du commandant du SDP, le service n'intervient pas sur le territoire CFF pour sanctionner les automobilistes en infraction. Ce sont bien les CFF qui doivent agir. Le mandat du SDP se limite effectivement à relever le parcomètre uniquement.</p>
--	--	---

Le dicastère de M. Claude Dubois est passé en revue.

Introduction :

En préambule, le chef du dicastère des finances informe les membres que dans le cadre de la fusion, le service des finances accueillera l'administratrice adjointe des Brenets. Cette opportunité s'est présentée à la suite d'un départ en retraite d'un collaborateur à 100%. Nous avons profité de ces éléments pour réorganiser le service. En effet, en prévision d'un heureux évènement, l'administratrice adjointe des Brenets reprendra une activité à 60%, nous augmenterons à l'interne une personne de 10%. Au final, cette réorganisation permettra une économie de 0.3 EPT.

Avec cette nouvelle organisation, nous profiterons pour développer un secrétariat aux finances qui est inexistant.

Compte	Désignation	Remarque
30	FINANCES	
3001	Service des finances	
31300.05	Frais de poursuites et recouvrements	<p>Q : Quelle est la raison de l'augmentation de ce poste ?</p> <p>R : Nous avons budgété les frais de poursuites et de recouvrements des Brenets Fr. 7'400.-.</p> <p>Il est évident que cette tâche doit être faite. C'est aussi un constat social avec la dégradation des paiements.</p>

		L'avenir nous dira qu'en est-il vraiment. Nous espérons une bonne surprise aux comptes.
48940.00	Prélèvement sur la réserve de politique budgétaire	<p>Q : A combien se monte la réserve de politique conjoncturelle ? Quelles sont les règles d'utilisation et ce prélèvement impacte-t-il la péréquation ?</p> <p>R : La réserve se monte à Fr. 12 millions pour Le Locle. L'utilisation est clairement règlementée et la marge de manœuvre est restreinte. Le prélèvement dépend de la volatilité des impôts et n'impacte pas la péréquation. Le chiffre du budget 2021 est défini par la différence entre la moyenne des années 2018, 2019 et 2020 et le montant prévu au budget 2021 (groupe 40). Le prélèvement peut se faire au maximum sur les trois exercices consécutifs. C'est un calcul très précis.</p> <p>Q : Un membre revient sur la stratégie à définir pour attirer de nouveaux habitants et souhaite savoir qu'est-il prévu ?</p> <p>R : Le Conseil communal doit se mettre au vert pour discuter des différentes options et collaborer avec les services pour définir la bonne stratégie. À titre d'exemple, nous pourrions envisager une brochure présentant la commune que toutes les entreprises remettraient à l'engagement de nouveaux collaborateurs.</p>
40000.00	Impôt sur le revenu, personnes physiques, année fiscale en cours	<p>Q : Un membre constate qu'en comparant uniquement les revenus du Locle entre les budgets 2020 et 2021, la baisse se monte à Fr. 370'000.-. Quelles sont les raisons ?</p> <p>R : Effectivement, la poursuite de la réforme fiscale sur les personnes physiques validée par le Grand Conseil impactera les revenus. Avec cette baisse, nous espérons que le canton sera plus attractif, que la population augmentera et que le revenu d'impôts également.</p> <p>Q : Quel est le coefficient fiscal adopté pour la nouvelle commune ?</p> <p>R : Le coefficient adopté lors de la fusion est celui du Locle soit 69 points. Nous avons par conséquent adapté les revenus d'impôts des Brenets en conséquence et cela engendre une diminution des revenus de Fr. 170'000.-.</p>
40100.00	Impôt sur le bénéfice, personnes morales, année fiscale en cours	<p>Q : Un membre fait un constat général de la baisse des revenus des personnes morales et demande des explications à ce sujet ?</p> <p>R : Effectivement, les revenus des années précédentes sont en fortes baisses. Les principales raisons sont la nouvelle répartition cantonale et les deux baisses du taux d'imposition des personnes morales décidées par le Grand Conseil</p>

44300.01	Droits de superficie	<p>Q : Le montant budgété augmente de Fr. 24'000.-, quelles sont les raisons ?</p> <p>R : Il s'agit simplement de l'addition des revenus du Locle et des Brenets (Fr. 68'000.- LL et Fr. 24'000.- LB).</p>
3002	Informatique et téléphonie	<p>RE : Le chef de dicastère informe les membres sur l'avancement du dossier relatif à la convention d'intention de fusion entre les services informatiques du Locle et du SIEN (service informatique de l'entité neuchâteloise).</p> <p>Nous devons être très attentifs à plusieurs éléments durant cette éventuelle fusion. Les conclusions du rapport seront soumises au Conseil général.</p>
3003	Ressources humaines	
31320.00	Honoraires	<p>Q : Un membre constate des honoraires budgétés à Fr. 6'600.- pour « Soupape » et souhaite savoir de quoi s'agit-il ?</p> <p>R : Il s'agit d'une structure mise en place pour que les collaborateurs communaux puissent être écoutés en cas de besoin « oreille bienveillante » et être guidés.</p>
79	BUREAU OFF. SUISSE CHRONOMETRES	
30100.00	Traitement du personnel	<p>RE : Réponse de M. León en complément de la question de la première soirée de commission : Certains EPT ne sont pas comptés toute l'année en terme salarial (nature 301) alors qu'ils figurent dans le comparatif. La différence budgétaire ne peut ainsi pas être comparée à la variation des EPT.</p>
42400.19	Produits des observations (TVA 5.9%)	<p>Q : Un membre souhaite connaître la différence entre le taux TVA indiqué à 5.9% et celui que l'on facture à 7.7%.</p> <p>R : Il s'agit de l'application de l'une des deux méthodes d'assujettissement, nous avons la possibilité d'opter pour la méthode effective ou forfaitaire.</p> <p>La méthode effective permet de soustraire de la TVA payée l'impôt préalable et la méthode forfaitaire permet d'encaisser une TVA à 7.7% mais d'en reverser que 5.9% à l'Administration Fédérale des contributions sans décompte en impôt préalable. Cette dernière a l'avantage d'être moins contraignante administrativement.</p>
91	ECLAIRAGE PUBLIC	
9110	Eclairage public	<p>Q : A-t-on envisagé l'extinction de l'éclairage public au Locle ?</p> <p>R : Oui, nous avons fait le test pendant six mois dans le quartier composé des chemins de la Joux-Pélichet, du Centenaire et de la Butte, l'essai a été concluant.</p>

		Nous pourrions envisager cela pour d'autres quartiers s'il y a une volonté de la population. La difficulté est de trouver le quartier adapté sur le plan technique. Nous ferons un nouveau plan d'action.
99	ADMINISTRATION VITEOS S.A.	
9900	Viteos S.A.	
44200.00	Dividendes	<p>Q : Quelle est la raison de la baisse du dividende de 5% à 4% ? L'entrée dans le capital de Viteos SA de l'Etat influence-t-elle cette rémunération ?</p> <p>R : L'entrée dans le capital-actions de l'Etat n'influence pas le taux de rémunération du dividende. Pour rappel, le taux de 4% est celui du plan à long terme. Viteos SA a eu d'excellentes années sur le plan financier mais nous devons être prudents notamment avec la situation du Covid et espérons une bonne surprise.</p> <p>La société Viteos SA va également construire un site unique et cela engendrera des coûts importants et un besoin de liquidités.</p> <p>Q : Dans la continuité des discussions, un membre demande si la commune des Brenets sera entièrement reprise par Viteos SA pour les domaines de l'électricité et l'eau ?</p> <p>R : Pour la partie électricité, pas de reprise immédiate des Brenets car la gestion est faite par La Goule pendant au moins 2 ans. Il faudra voir par la suite si une reprise est possible ou pas.</p> <p>La gestion du réseau d'eau va être reprise par Viteos SA dès le 01.01.2021.</p>

Les investissements du dicastère de M. Claude Dubois sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL COMMUNAL À DEMANDER		
Informatique		
50600.00	Mise à jour central téléphonique + remplacement 30 téléphones	<p>Q : Quel type de téléphonie prévoit-on ?</p> <p>R : Actuellement nous avons la téléphonie sur Siemens et Unify et devons étudier les différentes possibilités (comme skype) pour se rallier à l'Etat car nous en sommes dépendants techniquement.</p>

Exploitation de l'eau		
50600.00	Sondes recherche de fuites	<p>Q : Est-ce que nous effectuons des sondages chaque année ?</p> <p>R : Effectivement, nous effectuons des sondages chaque année pour prévenir et anticiper les éventuelles fuites. L'exécutant est la société Viteos SA via le mandat de l'eau.</p>
CRÉDIT D'ENGAGEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL À DEMANDER		
Exploitation de l'eau		
50310.00	Développement nouveau réseau de Beauregard avec Les Brenets	<p>RE: Nous espérons mettre en place un réseau d'eau entre Le Locle et les Brenets, c'est un élément important mais également compliqué et coûteux. Nous avons envisagé une séance d'information aux citoyens concernés mais avec le Covid, nous informerons les propriétaires par courrier. Nous souhaitons avancer sur ce dossier.</p> <p>Selon un premier sondage, le 60% des propriétaires serait intéressé. Il est évident que plus on a de participants, moins la facture sera élevée. Dans la continuité, les propriétaires doivent également se mettre aux normes au niveau de l'évacuation des eaux usées. De plus, les coûts de branchement seront moins élevés pour les agriculteurs que ceux des propriétaires de maisons individuelles.</p>

Séance du 17 décembre 2020

Présents :

11 commissaires : Mmes S. Favre-Bulle et C. Schaffner, MM. N. Aubert, M. Berly, V. Bologna, S. Reichen, J.-M. Rotzer (suppléant), Ph. Rouault, R. Vermot, A. Von Allmen, M. Zurbuchen.

Excusés :

4 commissaires : Mme L. Eichenberger, MM. R. Gigon (suppléant), G. Santschi (suppléant) et V. Von Allmen (suppléant).

La séance est levée à 21h38

Position de la Commission financière sur le budget 2021.

La Commission financière prend acte du large déficit annoncé pour le budget 2021. Si elle déplore ces prévisions (conformément au budget prévisionnel de fusion), elle est parfaitement consciente de la mauvaise situation économique qui pèse lourdement sur notre nouvelle commune.

Services communaux

Comme annoncé les années précédentes, les commissaires désirent que le Conseil communal s'engage à continuer d'organiser des rencontres entre les différents services communaux et les commissions relatives (y compris la ComFi).

Les dernières expériences se sont relevées fructueuses, particulièrement avec les musées ou la voirie.

Afin de palier certaines méconnaissances apparues avec la récente fusion, les commissaires appellent d'ores et déjà le Conseil communal à prévoir une visite des deux STEP.

Par ailleurs, une seconde visite de la voirie pourrait être proposée aux nouveaux membres de la commission des travaux publics.

Entretien des routes

Le salage des routes et l'utilisation de gravier ayant soulevé plusieurs interrogations au sein de la Commission, une interpellation interpartis sera déposée sur le sujet.

Aussi, les commissaires souhaitent un rapport d'information de la part du Conseil communal sur la politique de déneigement / d'entretien des routes lors de la période hivernale. Cela permettra de répondre formellement à de récurrentes interrogations émises tant par le législatif que par la population.

STEP

Dans le détail du budget de la STEP, les sommes sur le point 31110.00 Mobilier, machines, outils semblent singulièrement élevées et suscitent encore des interrogations alors que les STEP sont vouées à disparaître.

N'ayant ni les compétences ni la volonté de s'immiscer dans l'opérationnel, la Commission financière ne s'opposera pas aux montants annoncés mais sera toutefois particulièrement attentive lors de l'étude des comptes.

Plan de stationnement

La Commission financière réclame avec insistance un avancement concret dans ce dossier dont les échéances ont été repoussées d'année en année.

Si les commissaires déplorent le retard accumulé, ils remercient le nouveau responsable de dicastère pour la récente progression avec la convocation de la commission de circulation mi-janvier.

Cela étant, la Commission financière demande expressément au Conseil communal de fournir un rapport d'information au maximum d'ici au mois de juin (séance des comptes).

Initiative Géotopographique

Bien consciente qu'il s'agit d'une décision cantonale, la Commission financière souhaite que le Conseil communal appuie pleinement cette initiative. Une juste distribution de fond fédéral en faveur des communes d'altitude permettra de soulager les finances communales.

Conclusion

Les commissaires remercient vivement le service de finance pour le travail supplémentaire qu'a nécessité la fusion des budgets.

En conclusion, par 10 voix pour, 0 contre et 1 abstention, la Commission financière préavise favorablement le budget 2021 tel qu'il lui a été présenté et en recommande l'acceptation.

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIÈRE
La présidente, Le rapporteur,
Corinne Schaffner Romain Vermot